

Versement
1829 W 1-2256

Identification :

Intitulé/ Analyse : Dossiers de procédure correctionnelle

Dates extrêmes : 1986

Importance matérielle : 25,70 mètres linéaires

Contexte

Service producteur/versant : Tribunal de grande instance de Troyes

N° d'entrée du versement : 58543

Date d'entrée du versement : 12/10/2018

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : 1er janvier 2062

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 13 octobre 2020

Présentation

Présentation du service producteur

Le tribunal de grande instance est une juridiction du premier degré à la tête de l'arrondissement judiciaire. Au 1er janvier 2011, à l'issue de la refonte de la carte judiciaire, la France compte 163 tribunaux de grande instance (23 juridictions supprimées par le décret 2008-1110 du 30 octobre 2008 et le décret 1482 du 22/12/2008). En vertu de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle du 18 novembre 2016, le tribunal de grande instance a été supprimé le 31 décembre 2019 pour fusionner le 1er janvier 2020 avec l'ensemble des autres juridictions troyennes au sein du nouveau tribunal judiciaire.

La compétence et l'organisation du tribunal de grande instance sont définies par le Code de l'organisation judiciaire. Il y a au moins un tribunal de grande instance par cour d'appel (Art. L.211-2 du COJ), dirigé par un président, magistrat du siège et un procureur de la République, magistrat du parquet. Les magistrats du siège jugent en toute indépendance les affaires et les magistrats du parquet poursuivent les prévenus, susceptibles d'avoir commis une ou plusieurs infractions délictuelles. Ces derniers représentent le ministère public et peuvent à ce titre assister et intervenir également dans toutes les audiences civiles du tribunal de grande instance et des autres juridictions de son ressort.

Le tribunal de grande instance est une juridiction de droit commun pour les litiges civils en premier ressort dont le montant est supérieur ou égal à 10 000 euros depuis le 1er janvier 2005 (Décret 2005-460 du 13 mai 2005). Il connaît aussi une compétence exclusive en matière d'état des personnes, du droit de la famille (divorce, autorité parentale, succession, adoption, tutelles des mineurs), de procédures collectives, d'expropriation. Il a aussi une compétence exclusive pour juger les délits en matière pénale définis par le pouvoir législatif et se transforme alors en tribunal correctionnel pour les majeurs. En revanche, les mineurs sont jugés par le tribunal pour enfants. Enfin, les affaires les plus graves ou complexes (crimes et délits) sont instruites par un ou plusieurs magistrats du siège (pôle de l'instruction) avant d'être renvoyées devant le tribunal ou la cour d'assises ou sont classées.

Les décisions judiciaires du tribunal de grande instance peuvent faire l'objet d'une voie de recours devant la cour d'appel, elle-même organisée en plusieurs chambres selon la matière (chambre des appels correctionnels, chambre de l'instruction, chambres civile, commerciale et sociale).

Le tribunal de grande instance connaît aussi une compétence extrajudiciaire notamment pour la conservation des seconds registres d'état civil transmis par les mairies ou des actes notariés.

Tri et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué dans ces dossiers.

Mode de classement

Classement par ordre chronologique.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (art. 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2),

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du Patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du Patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), ces dossiers sont communicables à l'issue d'un délai de 75 ans. Pour tout renseignement, s'adresser au président de salle de lecture.

1829 W 1 - 2256 **Tribunal de Grande Instance de Troyes. Dossiers correctionnels de l'année 1986.**

1986 - 1986

1829 W 1 - 17 Audience du 7 janvier 1986.

1986 - 1986

1829 W 18 - 49 Audience du 8 janvier 1986.

1986 - 1986

1829 W 50 - 62 Audience du 9 janvier 1986.

1986 - 1986

1829 W 63 - 84 Audience du 14 janvier 1986.

1986 - 1986

1829 W 85 - 123 Audience du 15 janvier 1986.

1986 - 1986

1829 W 124 - 145 Audience du 21 janvier 1986.

1986 - 1986

1829 W 146 - 182 Audience du 22 janvier 1986.

1986 - 1986

1829 W 183 - 189 Audience du 24 janvier 1986.

1986 - 1986

1829 W 190 - 203 Audience du 28 janvier 1986.

1986 - 1986

1829 W 204 - 246 Audience du 29 janvier 1986.

1986 - 1986

1829 W 247 - 265 Audience du 4 février 1986.

1986 - 1986

1829 W 266 - 304 Audience du 5 février 1986.

1986 - 1986

1829 W 305 - 318 Audience du 6 février 1986.

1986 - 1986

1829 W 319 - 330 Audience du 7 février 1986.

1986 - 1986

1829 W 331 - 345 Audience du 11 février 1986.

1986 - 1986

1829 W 346 - 381 Audience du 12 février 1986.

1986 - 1986

1829 W 382 - 389 Audience du 18 février 1986.

1986 - 1986

1829 W 390 - 431 Audience du 19 février 1986.
1986 - 1986

1829 W 432 - 444 Audience du 25 février 1986.
1986 - 1986

1829 W 445 - 486 Audience du 26 février 1986.
1986 - 1986

1829 W 487 - 498 Audience du 28 février 1986.
1986 - 1986

1829 W 499 - 510 Audience du 4 mars 1986.
1986 - 1986

1829 W 511 - 550 Audience du 5 mars 1986.
1986 - 1986

1829 W 551 - 564 Audience du 6 mars 1986.
1986 - 1986

1829 W 565 - 576 Audience du 7 mars 1986.
1986 - 1986

1829 W 577 - 589 Audience du 11 mars 1986.
1986 - 1986

1829 W 590 - 628 Audience du 12 mars 1986.
1986 - 1986

1829 W 629 - 637 Audience du 13 mars 1986.
1986 - 1986

1829 W 638 - 638 Audience du 14 mars 1986.
1986 - 1986

1829 W 639 - 639 Audience du 20 mars 1986.
1986 - 1986

1829 W 640 - 655 Audience du 25 mars 1986.
1986 - 1986

1829 W 656 - 693 Audience du 26 mars 1986.
1986 - 1986

1829 W 694 - 711 Audience du 28 mars 1986.
1986 - 1986

1829 W 712 - 723 Audience du 8 avril 1986.
1986 - 1986

1829 W 724 - 738 Audience du 15 avril 1986.
1986 - 1986

1829 W 739 - 773 Audience du 16 avril 1986.
1986 - 1986

1829 W 774 - 792 Audience du 22 avril 1986.
1986 - 1986

1829 W 793 - 813 Audience du 23 avril 1986.
1986 - 1986

1829 W 814 - 814 Audience du 25 avril 1986.
1986 - 1986

1829 W 815 - 827 Audience du 23 avril 1986.
1986 - 1986

1829 W 828 - 838 Audience du 25 avril 1986.
1986 - 1986

1829 W 839 - 852 Audience du 29 avril 1986.
1986 - 1986

1829 W 853 - 888 Audience du 30 avril 1986.
1986 - 1986

1829 W 889 - 913 Audience du 6 mai 1986.
1986 - 1986

1829 W 914 - 946 Audience du 7 mai 1986.
1986 - 1986

1829 W 947 - 958 Audience du 13 mai 1986.
1986 - 1986

1829 W 959 - 997 Audience du 14 mai 1986.
1986 - 1986

1829 W 997 - 1008 Audience du 20 mai 1986.
1986 - 1986

1829 W 1009 - 1052 Audience du 21 mai 1986.
1986 - 1986

1829 W 1053 - 1069 Audience du 27 mai 1986.
1986 - 1986

1829 W 1070 - 1108 Audience du 28 mai 1986.
1986 - 1986

1829 W 1109 - 1124 Audience du 3 juin 1986.
1986 - 1986

1829 W 1125 - 1169 Audience du 4 juin 1986.
1986 - 1986

1829 W 1170 - 1190 Audience du 5 juin 1986.
1986 - 1986

1829 W 1191 - 1210 Audience du 10 juin 1986.
1986 - 1986

1829 W 1211 - 1248 Audience du 11 juin 1986.
1986 - 1986

1829 W 1249 - 1249 Audience du 18 juin 1986.
1986 - 1986

1829 W 1250 - 1262 Audience du 24 juin 1986.
1986 - 1986

1829 W 1264 - 1300 Audience du 25 juin 1986.
1986 - 1986

1829 W 1301 - 1315 Audience du 1er juillet 1986.
1986 - 1986

1829 W 1316 - 1324 Audience du 3 juillet 1986.
1986 - 1986

1829 W 1325 - 1341 Audience du 8 juillet 1986.
1986 - 1986

1829 W 1342 - 1396 Audience du 9 juillet 1986.
1986 - 1986

1829 W 1396 - 1415 Audience du 23 juillet 1986.
1986 - 1986

1829 W 1416 - 1426 Audience du 6 août 1986.
1986 - 1986

1829 W 1427 - 1440 Audience du 20 août 1986.
1986 - 1986

1829 W 1441 - 1456 Audience du 3 septembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1457 - 1466 Audience du 16 septembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1467 - 1512 Audience du 17 septembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1513 - 1523 Audience du 23 septembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1524 - 1565 Audience du 24 septembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1565 - 1581 Audience du 30 septembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1582 - 1617 Audience du 1er octobre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1618 - 1624 Audience du 2 octobre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1625 - 1644 Audience du 7 octobre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1645 - 1682 Audience du 8 octobre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1683 - 1694 Audience du 10 octobre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1700 - 1725 Audience du 14 octobre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1726 - 1768 Audience du 15 octobre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1769 - 1790 Audience du 21 octobre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1791 - 1833 Audience du 22 octobre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1834 - 1845 Audience du 24 octobre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1846 - 1860 Audience du 28 octobre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1861 - 1896 Audience du 29 octobre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1897 - 1913 Audience du 4 novembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1914 - 1951 Audience du 5 novembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1952 - 1958 Audience du 6 novembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1959 - 1988 Audience du 12 novembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 1989 - 2006 Audience du 14 novembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2007 - 2026 Audience du 18 novembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2027 - 2069 Audience du 19 novembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2070 - 2090 Audience du 25 novembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2091 - 2133 Audience du 26 novembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2134 - 2150 Audience du 28 novembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2151 - 2163 Audience du 2 décembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2164 - 2192 Audience du 3 décembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2193 - 2205 Audience du 4 décembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2206 - 2217 Audience du 16 décembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2218 - 2248 Audience du 17 décembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2249 - 2259 Audience du 19 décembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2260 - 2269 Audience du 23 décembre 1986.
1986 - 1986

1829 W 2270 - 2276 Audience du 30 décembre 1986.
1986 - 1986